

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

S.CHEVRY ; F.MALARD

Date de convocation : 21.03.2024

Secrétaire de séance : C.PARDO

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ;
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

**CHARTRE D ENGAGEMENT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET
DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC AIN) DANS LE CADRE DU PROJET IMPACTE
DELIBERATION N° 20/2024**

-- * --

Monsieur le Maire rappelle que le projet IMPACTE (Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique) est un projet impulsé par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé en 2020, dont l'objectif est d'accompagner les communes dans la réduction des consommations énergétiques de leurs patrimoine et le développement des énergies renouvelables.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN) est un service d'ingénierie technique mutualisé qui accompagne les collectivités pour mener dans actions terrains en faveur de la transition énergétique. Celle-ci a été désignée comme opérateur pour l'animation de ce projet auprès des communes engagées de la CCPA.

Le projet financé par la CCPA propose 3 types d'actions aux communes :

- 1- Etude d'opportunité
- 2- Accompagnement de projet après validation de l'engagement des travaux par la commune
- 3- Animation de groupes de travail

Les coûts liés à l'accompagnement des communes et l'animation du programme IMPACTE sont intégralement pris en charge par la CCPA pour un montant maximal

de 50 000€ par an. Ainsi aucun reste à charge ne sera demandé à la commune pour bénéficiaire de ce programme IMPACTE.

Le Conseil Municipal
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer la charte d'engagement
- **DECIDE** de l'accompagnement des projets de la commune par la SPL ALEC AIN dans le cadre de la démarche IMPACTE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 03.10.2024



Le Maire,

C. SAVI
Adjoint au Maire



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CHARTRE D ENGAGEMENT AVEC L AGENCE LOCALE DE L ENERGIE ET DU CLIMAT DE L AIN DANS LE CADRE
DU PROJET IMPACTE

Date de transmission de l'acte : 03/04/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/04/2024

Numéro de l'acte : 20-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240329-20-2024-DE

Date de décision : 29/03/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats